

RTL: 87 et non 105 LICENCIEMENTS

▶ La direction du groupe a enclenché la deuxième phase de la loi Renault

▶ Ça s'accélère chez RTL. La phase 2 de la procédure Renault applicable lors des licenciements collectifs a été activée lundi dans le cadre du plan de restructuration #evolve. Celle-ci vise à déterminer les conditions de départ des personnes appelées à quitter l'entreprise.

Dans un communiqué adressé aux membres du personnel, la direction indique avoir organisé 20 conseils d'entreprise extraordinaires ces 5 derniers mois au cours desquels 583 questions/réponses ont été échangées avec les représentants du personnel. Vingt contre-propositions au plan initial des instances dirigeantes ont aussi été formulées. Elles ont permis de réduire de 105 à 87 le nombre de licenciements programmés.

SELON NOS INFORMATIONS, six des emplois préservés l'ont été dans la rédaction qui, avec la production, est l'un des deux départements les plus concernés par les départs. Toujours selon nos informations, lundi, lors du débriefing informel effectué par les syndicats auprès du personnel, il a été indiqué que ce sont les plus de 45 ans qui sont visés par les licenciements annoncés. Ce qui fait dire à d'aucuns qu'il s'agit d'un plan *anti-vieux*, ce qu'a toujours réfuté la direction.

Ce lundi a donc débuté la deuxième phase qui vise à négocier les conditions sociales du li-

ciement collectif. Contrairement à la première, celle-ci est limitée dans le temps. Trente jours maximum. Mais à y regarder de plus près, cette deuxième phase a déjà commencé depuis un bon moment. Neuf réunions informelles ont été organisées ces deux derniers mois pour négocier le volet financier des licenciements afin d'anticiper le délai officiellement imparti à cette étape.

Même si cela s'est fait dans une logique constructive, nous confie-t-on, direction et syndicats ne sont pas parvenus à s'entendre. D'après nos sources, ce sont les représentants de la rédaction qui ont bloqué. D'où la décision de la direction de mettre officiellement et unilatéralement fin à la phase de consultation et d'information entamée en septembre. Selon son communiqué, les syndicats s'étaient engagés le 18 janvier à mettre rapidement - de façon "*imminente*", est-il écrit - un terme aux discussions pour entamer la phase 2. Un mois se sera écoulé avant que les dirigeants passent à l'action.

Quoi qu'il en soit, le compte à rebours est cette fois-ci bien lancé. Il reste 29 jours aux deux parties pour s'entendre sur les aspects financiers. Ce n'est qu'ensuite que les personnes concernées par la procédure seront informées de leur sort.

CVD.